

MAIRIE DE MAISONS-ALFORT

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil
d'Administration du Centre Communal
d'Action Sociale

Nombre de Membres
composant le Conseil
d'Administration : 9

En exercice : 9

Présents à la séance
ou représentés : 7

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 18 février, à 18h00, les membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis sous la présidence de Madame Marie-Laurence BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, pour la tenue de la séance ordinaire à laquelle ils ont été convoqués par écrit individuellement le 10 février 2025, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Etaient présents

Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S

Madame DOUIS, Conseillère Municipale

Monsieur BONAITI, représentant les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

Madame GIVRY, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales

Madame MARCHAL, représentant les associations de retraités et de personnes âgées

Absentes représentées

Madame PARRAIN, Maire, Présidente du C.C.A.S, représentée par Madame BEYO, en vertu du pouvoir écrit en date du 17 février 2025

Madame VIDAL, Conseillère Municipale, représentée par Madame DOUIS, en vertu du pouvoir écrit en date du 17 février 2025

Absente excusée

Madame CHAPTAL, Conseillère Municipale

Absente

Madame COPPOLA, représentant les associations de personnes handicapées

Secrétaire de séance

Monsieur BESANÇON, conformément à l'article R123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Les membres présents formant la majorité des administrateurs en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Madame BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du Centre Communal d'Action Sociale, après appel nominal.

**DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES
POUR L'EXERCICE 2025
- Délibération du mardi 18 février 2025 -**

LE CONSEIL,

- VU** le Code Général des collectivités Territoriales, notamment son article L.2312-1 et L.5219-5,
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), notamment ses articles 106 et 107,
- VU** le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,
- VU** le rapport introductif au Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2025 présenté par Madame Marie-Laurence BEYO, Maire-Adjointe, Vice-Présidente Ordonnatrice du C.C.A.S, concernant les orientations budgétaires et annexé à la présente délibération,

DÉLIBÈRE,

- Article 1** Prend acte de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2025.
- Article 2** Prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire au titre de l'exercice 2025 qui a eu lieu en séance ce jour (rapport d'orientation budgétaire joint).

**Et ont signé les Membres Présents,
Pour Extrait Conforme,
Pour le Maire,
La Maire-Adjointe,
Vice-Présidente Ordonnatrice du
Centre Communal d'Action Sociale**



Beyo
Marie-Laurence BEYO

Délibération n° 2025 02 18 01

Votée par :
7 Voix pour
0 Voix contre
0 Abstention(s)
0 Pas part au vote

Transmise à la Préfecture pour
Contrôle de Légalité le 20/02/2025

Affichée le 20/02/2025